LA BOAD ET LA PROMOTION DES PME

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) fait de la coopération qu'elle entretient avec les Institutions Financières Nationales (IFN), la voie privilégiée de ses interventions en faveur de la promotion des PME, comme principal vecteur de dynamisation des économies de l'Union. Cette coopération au moyen des prêts octroyés aux IFN et organismes de promotion complète les interventions directes de la Banque en faveur du secteur privé et favorise la proximité avec les entreprises financées.

Au 31 décembre 2008, 90 lignes de refinancement ont été octroyées à 36 IFN et 04 organismes de promotion des PME pour un montant de 106,7 milliards FCFA, destinées aux micro-entreprises, PME et grandes entreprises.

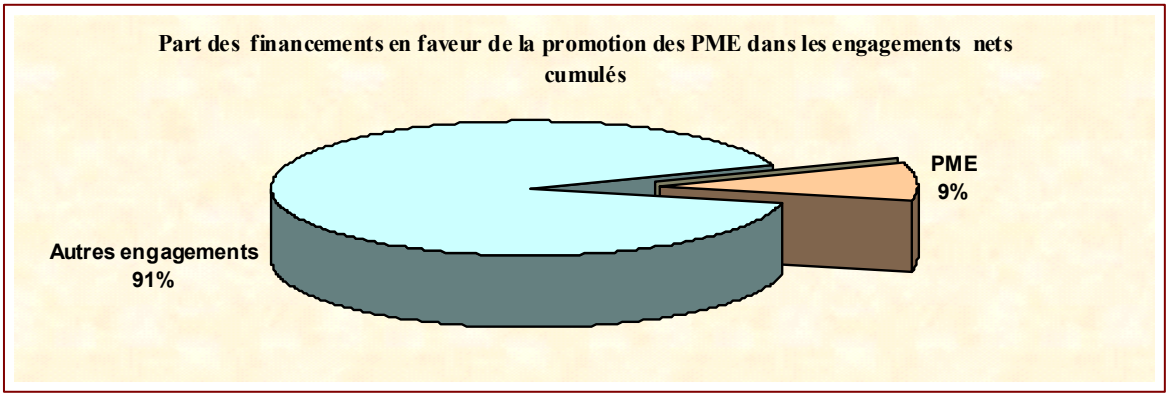

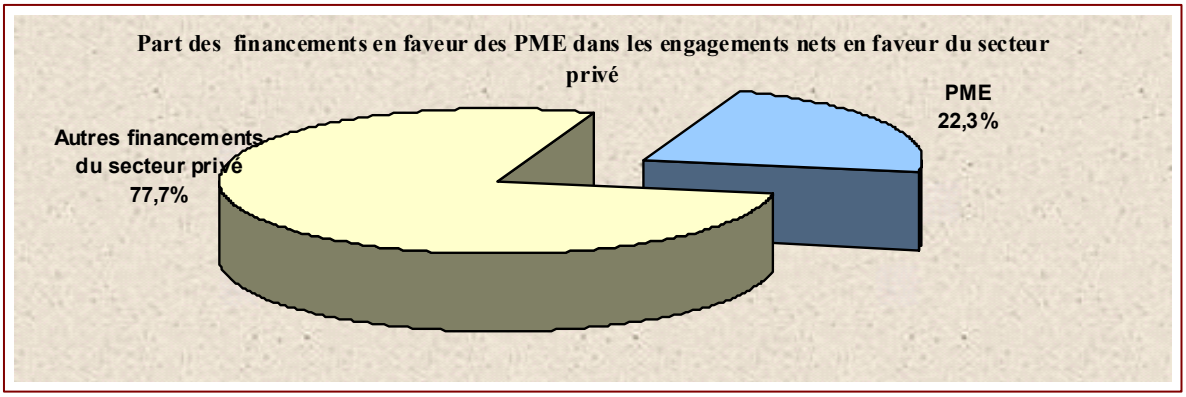

Pour renforcer sa coopération avec les IFN et se donner les moyens de soutenir davantage les PME, la BOAD a pris des participations au capital social de 43 IFN et organismes de promotion des PME des pays de l'UEMOA pour un montant de 26,1 milliards FCFA au 31 décembre 2008.

Installations de l'entreprise DAFANI pour la production de jus de fruit au Burkina Faso

Les projets de PME et micro-entreprises que les IFN ont refinancés sur les ressources mises à leur disposition par la BOAD concernent des activités de production, de transformation et de distribution de biens et services promues par les opérateurs économiques privés.

MODALITES D'INTERVENTION EN FAVEUR DES IFN ET ORGANISMES DE PROMOTION DES PME

Afin de soutenir les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, la BOAD a adopté quatre (04) modes de financement :

- la ligne de crédit : elle consiste à mettre à la disposition d'une IFN, sous forme de prêt, des ressources destinées au financement de PME et micro-entreprises. Le montant d'imputation est plafonné à 200 millions FCFA par sous-projet. Les lignes de crédit sont assorties d'une durée de 10 ans et d'un différé de 02 à 03 ans ;

- l'accord-cadre de refinancement : il s'agit d'un instrument de refinancement qui ne couvre pas la micro-entreprise mais permet d'atteindre au dessus de celle-ci les PME et les grandes entreprises. Le montant d'imputation est compris entre 50 et 400 millions FCFA pour chaque crédit. L'accord-cadre de refinancement est assorti d'une durée de 10 ans et d'un différé de 03 ans ;

- la ligne de crédit-bail : elle est destinée au refinancement d'investissements productifs, réalisés dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. Pour un sous-projet refinancé, le concours est limité à 200 millions FCFA. La durée de prêt est de 06 ans au maximum avec un différé de 02 ans au plus ;

- l'avance globale spécialisée : l'avance globale spécialisée est destinée au financement, au travers d'une IFN ou d'un organisme de promotion des PME, d'un programme de projets connu d'avance. Le terme programme s'entend ici comme un ensemble de petits projets relevant d'un même secteur. L'avance globale spécialisée peut également porter sur un projet déterminé qui aurait pu bénéficier d'une intervention directe de la Banque mais qui, pour des raisons liées à un besoin de suivi rapproché, est refinancé au travers d'une banque locale.

Agence de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina

Les PME offrent une plus grande capacité d'adaptation et une flexibilité en relation avec leur taille beaucoup plus maîtrisable. Elles constituent une voie appropriée pour fonder une stratégie de développement de pays tels que ceux de l'UEMOA. A cet égard, la BOAD a financé la réalisation d'une étude qui a abouti à l'adoption en décembre 2003 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA du Programme d'actions régional pour la promotion et le financement des PME dans l'UEMOA. Les axes dudit Programme concernent notamment :

- la création d'un environnement global incitatif et cohérent pour la PME, (notamment par la valorisation du statut d'entrepreneur, la mise en place d'une administration forte dédiée aux PME et garante de leurs intérêts, la simplification des procédures liées à la création, à la fiscalité et aux aspects juridiques des PME…) ;

- la mise en place d'un dispositif d'appui direct pour la PME, cohérent et adapté à ses besoins ;

- la création d'un environnement financier, de structures, d'outils et d'instruments de financement adaptés à la PME.

Pour les années à venir, la BOAD envisage de poursuivre et d'intensifier la lutte contre la pauvreté notamment, par le développement de ses activités en faveur des micro-entreprises et des PME.

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)
SIEGE
68, Avenue de la Libération
Tél : (228) 21 59 06 / 221 42 44 – 221 01 13 Fax : (228) 221 52 67 – 221 72 69
B.P. 1172 – LOME (Togo) Télex : 5289 & 5336 BOAD TG / e-mail : boadsiege@boad.org

MISSION RESIDENTE AU BENIN
01 BP 325 Cotonou - Tél. : (229) 21 31 05 58 Fax : 20 31 59 38 / e-mail : boadmrbn@bj.boad.org

MISSION RESIDENTE AU BURKINA
01 BP 4892 Ouagadougou 01 - Tél. : (226) 50 31 07 94 Fax : 50 30 58 11 / e-mail : boadmrbf@boad.org

MISSION RESIDENTE EN COTE D'IVOIRE
01 BP V 224 Abidjan 01 Tél. : (225)20 21 80 80 Fax : 20 21 80 00 / e-mail : boadmrci@boad.org

MISSION RESIDENTE EN GUINEE BISSAU
01 BP 325 Tél. : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Fax : 20 13 05 /21 / e-mail : vnapocan@gw.boad.org

MISSION RESIDENTE AU MALI
BP 206 Bamako Tél. : (223) 22 23 78 57 Fax : 22 23 77 98 / e-mail : boadmrml@boad.org

MISSION RESIDENTE AU NIGER
BP 778 Niamey Tél. : (227) 20 72 49 80 / Fax : 20 72 49 82 / e-mail : boadbrng@intnet.ne

MISSION RESIDENTE AU SENEGAL
BP 4197 Tél. : (221) / 33 823 63 47 Fax : 33 823 63 46 / e-mail : boadbrsn@sn.boad.org